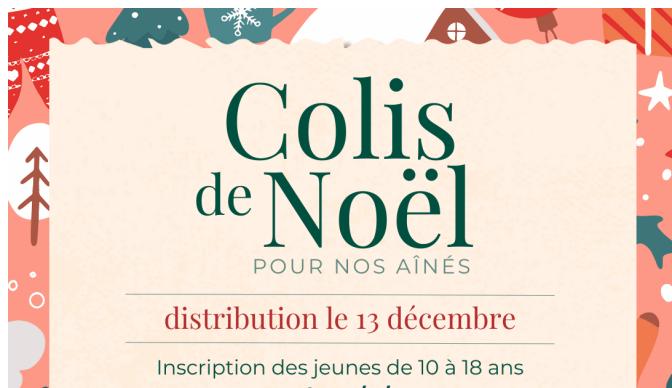


DISTRIBUTION des colis de Noël



Comme chaque année, nous proposons aux enfants de la commune, âgés de 10 à 18 ans, de participer à la distribution des colis de noël pour nos aînés.

La distribution aura lieu le samedi 13 décembre 2025.

Les inscriptions sont prises en Mairie, du 06 au 28 novembre 2025.

Pour rappel, les enfants devront se munir d'une remorque.

- Si vous n'en possédez pas, faites le nous savoir.
- Si vous avez des remorques à prêter, faites le nous savoir aussi.

Le CCAS de Romilly sur Andelle se chargera d'apporter les colis aux personnes âgées hospitalisées.

